

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2007

274x07

ADMISSION EN NON VALEUR Mme DE SAN FELICIANO

Madame DE SAN FELICIANO Lise Anne occupe un logement du contingent mairie, et présente un impayé de loyers de 1 090,86 €.

Le dossier de ce locataire est suivi par le CCAS, qui a procédé à un nouvel examen de sa situation lors de son Conseil d'Administration du 14 Novembre 2007. Le caractère irrécouvrable de la créance a été confirmé par le CCAS et par l'huissier du Trésor Public, les biens présents a domicile du redevable ayant une valeur marchande insuffisante.

Le comptable public sollicite donc l'admission en non valeur de cette créance dans l'état de taxes et produits irrécouvrables établi le 22/10/2007.

Il est précisé en Conseil Municipal que le logement occupé par ce locataire a été transféré à la Logirem le 1er Août 2007.

COMPTE TENU des éléments évoqués, il est proposé au Conseil Municipal d'abandonner cette créance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- APPROUVE l'admission en non valeur de la créance de Mme DE SAN FELICIANO
- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	33
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

AINSI FAIT ET DELIBERE